

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2024-011

**DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES DE LA COMMUNE DE
SAINT-MANDÉ**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	27	33

L'an deux mille vingt quatre, le 09 octobre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Julien WEIL, Maire.

Etaient présents :

M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Thomas BOULLE, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, Mme Séverine FAURE, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN-BEIZERMANN, Mme Marilyne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Luc ALONSO, Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, Mme Geneviève TOUATI.

Etaient excusés et représentés :

M. Dominique PERRIOT pouvoir donné à Mme Eveline BESNARD, M. Patrick BEAUDOUIN pouvoir donné à M. Alain ASSOULINE, M. Olivier DAMAS pouvoir donné à M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Cedric BACH pouvoir donné à M. Matthieu STENCEL, Mme Béatrice DORRA pouvoir donné à M. Pierre LOULERGUE, Mme Tiffany CULANG pouvoir donné à Mme Léna ETNER.

Etaient excusés :

M. Frédéric BIANCHI, M. RYDIAN DIEYI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

DEL2024-011 - Dénomination et numérotation des voies de la commune de Saint-Mandé

Rapporteur : Madame Isabelle KOPECKY, Conseillère Municipale

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20241009-DEL-OCTO-11-DE
Date de télétransmission : 22/10/2024
Date de réception préfecture : 22/10/2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de voirie routière et notamment les articles L113-1 et L162-1,

VU le Décret n°94-1112 du 19 décembre 1994,

VU l'arrêt de la Cour de Cassation du 8 juillet 1890 HINAUX,

CONSIDERANT que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics et des services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles,

CONSIDERANT l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Transition écologique et numérique, urbanisme, cadre de vie, redynamisation du commerce et développement économique réunie le 24 septembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la dénomination attribuée à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération).

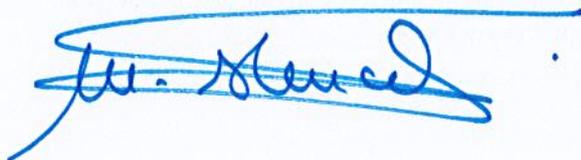
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE le tableau des dénominations et numérotations des voies communales ci-annexé.

AUTORISE l'intercommunalité Paris Est Marne & Bois à réaliser la mise à jour de la Base d'adresse nationale (BAN) sur adresse.data.gouv.fr ainsi que la base adresse locale communale (BAL).

à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,
Julien WEIL



SAINT-MANDE, le 9 octobre 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20241009-DEL-OCTO-11-DE
Date de télétransmission : 22/10/2024
Date de réception préfecture : 22/10/2024